



Mouvement des enseignants du 1^{er} degré: **Faire respecter nos droits !**

Lors des travaux de préparation des mouvements intra départementaux, de nombreux acquis obtenus par les organisations syndicales sont remis en cause:

- *Remise en cause du barème comme seul élément permettant de départager les collègues entre eux.*
- *Remise en cause du paritarisme, car les organisations syndicales ne seront plus associées à toutes les phases du mouvement.*
- *Nomination hors barème de nombreux collègues.*
- *Remise en cause aussi du droit à la mutation, lié au statut de la fonction publique.*
- *Harmonisation des mouvements au niveau académique, aux seules fins de rentabilité, alors que les personnels du 1^o degré relèvent d'une gestion départementale.*

Ces déréglementations, variables d'un département ou d'une académie à l'autre, sont inadmissibles et aggraveront les conditions d'affectation, d'exercice des missions de service public et de travail des enseignants.

Les personnels soussignés demandent que les règles en vigueur des mouvements intra-départementaux soient respectées et que le rôle des organisations syndicales, garanties du respect du droit de tous, soit réaffirmé...

NOM, Prénom	Signature	NOM, Prénom	Signature

